

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC  
DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS



---

## ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

### PROJET D'IMPLANTATION D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES SUITE À  
L'AUDIENCE PUBLIQUE (5 ET 6 SEPTEMBRE 2007)

COMPLÉMENT D'INFORMATION NO.3

**Consultants  
enviroconseil**   
SERVICES EN INGÉNIERIE

28 SEPTEMBRE 2007

## ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

### PROJET D'IMPLANTATION D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS

### RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES SUITE À L'AUDIENCE PUBLIQUE (5 ET 6 SEPTEMBRE 2007)

### COMPLÉMENT D'INFORMATION NO.3

LISTE DES ÉMISSIONS ET RÉVISIONS		
N° DE RÉFÉRENCE	DATE	DESCRIPTION DE L'EMISSION ET/OU DE LA RÉVISION
0B	28-09-07	Rapport final

## INTRODUCTION

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis ("la Régie") a participé à une audience publique organisée par le BAPE à l'édifice municipal du village de La Rédemption, les 5 et 6 septembre 2007.

À la suite de cette audience, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier désire obtenir de l'information complémentaire. Une série de questions (DQ8) a été adressée le 27 septembre 2007. Le présent complément d'information répond aux questions concernant le rejet de phosphore dans la rivière et les quantités de méthane et de dioxyde de carbone prévues.

## RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DU BAPE

### *DQ8 : Questions du 27 septembre 2007*

1. *Quelle serait la quantité (Kg) de phosphore (P) annuellement rejetée dans la rivière en provenance du lixiviat traité ?*

#### LA RÉGIE :

Le phosphore présent dans les eaux de lixiviation brutes est entièrement consommé par la filière de traitement biologique. Cet élément est même déficient pour les besoins en traitement et il faut prévoir un léger dosage d'appoint en phosphore. Celui-ci est ajusté de telle sorte que la concentration en phosphore soit inférieure à 1 mg/l à l'effluent traité. En conséquence, la quantité de phosphore annuellement rejetée, pour un volume total de 15 000 m<sup>3</sup> d'eaux de lixiviation, se situera entre 0 et 15 kg.

2. *Le tableau 3.18 de l'étude d'impact indique une production de 1 293 tonnes de méthane et 1 293 tonnes de dioxyde de carbone si on considère le partage 50/50. Or, à la page 143, il est indiqué que le taux de conversion applicable pour passer de tonne à m<sup>3</sup> est de 150. Selon ce taux de conversion, il semble manquer un facteur de 10 pour obtenir le biogaz total en m<sup>3</sup> au tableau 3.18. Veuillez expliquer le calcul effectué.*

#### LA RÉGIE :

La valeur 150 m<sup>3</sup>/tonne représente la capacité potentielle de production de méthane. Celle-ci est représentée par la variable (L<sub>0</sub>) dans le modèle Landgem de la USEPA. Il ne s'agit pas d'un taux de conversion applicable pour passer de tonne à m<sup>3</sup>.

La quantité de méthane exprimé en tonne dans le tableau 3.18 pour la production moyenne des vingt-cinq (25) années de plus grande production (2020 à 2044 inclusivement) est tirée du modèle Landgem.

Le tableau 1 présente les valeurs extraites de la page 8 du rapport *Landgem v-302 Biogaz total* présenté à l'annexe 17 de l'étude d'impact.

Tableau 1 : Extrait du rapport *Landgem-v-302 Biogaz total de l'annexe 17*

Année	Méthane (Mg/an)
2020	9,960E+02
2021	1,057E+03
2022	1,116E+03
2023	1,172E+03
2024	1,225E+03
2025	1,276E+03
2026	1,325E+03
2027	1,372E+03
2028	1,417E+03
2029	1,459E+03
2030	1,500E+03
2031	1,539E+03
2032	1,576E+03
2033	1,612E+03
2034	1,541E+03
2035	1,473E+03
2036	1,409E+03
2037	1,347E+03
2038	1,287E+03
2039	1,231E+03
2040	1,177E+03
2041	1,125E+03
2042	1,075E+03
2043	1,028E+03
2044	9,827E+02
Moyenne	1,293E+03

La moyenne des vingt-cinq (25) années de plus grande production de méthane est de 1 293 Mg/an. Un (1) mégagramme (Mg) étant égale à une (1) tonne, la production moyenne de méthane est donc de 1 293 tonnes.

CONSULTANTS ENVIROCONSEIL